



**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

I B P T

**COMMUNICATION DU CONSEIL DE L'IBPT
DU 8 SEPTEMBRE 2011
CONCERNANT
LA CONFERENCE MONDIALES DES
RADIOCOMMUNICATIONS 2012 (CMR-2012)**

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	3
2.	Propositions communes européennes	3
2.1.	CPG.....	3
2.2.	Propositions adoptées	3
2.3.	Propositions cosignées par la Belgique	3
2.4.	Propositions supplémentaires	4
3.	Délégation belge pour la CMR-12.....	4
3.1.	Participation de l'IBPT.....	4
3.2.	Autres participants.....	4
3.3.	Pouvoirs.....	4

1. Introduction

La prochaine conférence mondiale des radiocommunications ([CMR-12](#)) se déroulera à Genève du 23 janvier au 17 février 2012.

Cette communication concerne :

- les propositions communes européennes qui seront cosignées par la Belgique ;
- la délégation belge pour la CMR-12.

2. Propositions communes européennes

2.1. CPG

Le [CPG](#)¹ est un groupe de travail de l'[ECC](#)² chargé de la préparation des Conférences mondiales des radiocommunications et les Assemblées des radiocommunications.

Le but du CPG est de :

- Fournir un forum au sein de la CEPT afin de préparer les positions européennes pour les Conférences mondiales des radiocommunications et les Assemblées des radiocommunications ;
- Elaborer des positions communes pour les réunions de l'UIT-R, en particulier la Réunion de préparation à la Conférence (RPC), et d'aider les administrations de la CEPT qui sont membres du Conseil de l'UIT ;
- Elaborer des propositions communes européennes pour les Conférences mondiales des radiocommunications ;
- Elaborer des procédures afin de coordonner les actions de la CEPT pendant les Conférences mondiales des radiocommunications et les Assemblées des radiocommunications.

2.2. Propositions adoptées

La dernière réunion du CPG³ a adopté, par vote, les propositions communes européennes pour la CMR-12 pour la plupart des points de l'ordre du jour de la Conférence. Les propositions adoptées ainsi que les « briefs » sont disponibles sur le site Internet de l'ECC :

<http://www.cept.org/ecc/groups/ecc/cpg/page/cept-briefs-and-ecps-for-wrc-12>.

Les « briefs » donnent pour chaque point de l'ordre du jour le contexte, l'historique, des explications sur la position de la CEPT ainsi que des éléments sur la position des autres groupes/organisations.

2.3. Propositions cosignées par la Belgique

La Belgique doit indiquer à l'ECC quelles propositions communes européennes elle cosignera pour le 15 octobre 2011 au plus tard.

L'IBPT propose de cosigner toutes les propositions communes européennes adoptées lors de la dernière réunion du CPG.

Si vous avez des commentaires ou des objections à la cosignature par la Belgique d'une ou plusieurs propositions, vous pouvez les envoyer par courrier électronique à l'adresse michael.vandroogenbroek@ibpt.be avant le 2 octobre 2011.

¹ *Conference Preparatory Group*

² *European Communication Committee*

³ Oxford, 27 juin – 1er juillet 2011

2.4. Propositions supplémentaires

Pour certains points de l'ordre du jour de la CMR-12, il n'existe pas encore de proposition commune européenne. La prochaine réunion du CPG⁴ devrait adopter des propositions communes européennes supplémentaires pour ces points de l'ordre du jour.

La cosignature de ces propositions communes européennes supplémentaires fera l'objet d'une nouvelle communication de l'IBPT.

3. Délégation belge pour la CMR-12

3.1. Participation de l'IBPT

L'IBPT prévoit d'envoyer quatre membres de son personnel à la CMR-12 chacun pendant deux semaines : il devrait donc y avoir, en permanence pendant les quatre semaines de la CMR-12, deux personnes de l'IBPT présentes.

3.2. Autres participants

La Belgique peut accueillir des personnes extérieures à l'IBPT, concernées par la CMR-12 et actives en Belgique, dans sa délégation.

Si vous désirez faire partie de la délégation belge pour la CMR-12, vous pouvez en faire la demande par courrier électronique à l'adresse michael.vandroogenbroek@ibpt.be avant le 2 octobre 2011.

3.3. Pouvoirs

Afin d'exercer pleinement ses droits, la délégation belge a besoin de Pouvoirs signés par le roi, le premier ministre, le ministre des affaires étrangères ou le ministre chargé des radiocommunications.

Dès que la composition de la délégation belge aura été déterminée, l'IBPT enverra une proposition de Pouvoirs au ministre des affaires étrangères.

Axel Desmedt
Membre du Conseil

Charles Cuvelliez
Membre du Conseil

Catherine Rutten
Membre du Conseil

Luc Hindryckx
Président du Conseil

⁴ Bucharest, 1-4 novembre 2011